mercredi 9 novembre 2011 volume 14, numéro 45 ISSN 1492-0670

### Dans ce numéro

- État de la publication
- Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada* 

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/

## Les Infos de Base



#### État de la publication

### L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 21, 23 et entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 44 du 5 novembre 2011.

Tous les règlements sous A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-14, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43A du 28 octobre 2011, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 22 octobre 2011.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec

*Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

### L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions*— *Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* (*pour présidents et secrétaires*) est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

# Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales, L.R.Q., c. C-52.2, a. 25, ann. 1.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20, aa. 50, 51.

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, ann. III.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20, a. 52.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, L.R.Q., c. **M-17.1**, a. 22.1.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 236

Loi sur le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, L.R.Q., c. M-30.001, aa. 14, 15.4.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20, aa. 53, 54.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2, aa. 27.1, 31, 31.23, 31.29, 31.51 (A), 31.62, 44, 70.3, 70.12, 70.15, 95.4, 96, 97, 98, intitulé de la section XIII du chapitre I, 106-112.0.1, 113, 114, 114.2, 114.3, 115, 115.0.1, 115.1, 115.2-115.12, 115.29-115.57, 116.1.1, intitulé de la section XIV du chapitre I, 118.1, 118.3.2, 118.5, 118.5.1-118.5.3, 119, 119.0.1, 119.1, 120.6.1, 121, 121.1, 122.1, 122.2, 122.3, 122.4, 121.2, 123, intitulé de la section XV du chapitre I, 127-129, 129.2.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20, aa. 1-12, 14, 15, 17-25, 26 (partie), 27-46.

Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., c. **S-3.5**, aa. 1, 5, 8, 10, 16, 17, 21, 22, 27, 27.1, 27.2, 28, 81, 107, 112, 112.1.

Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2011, c. 23, aa. 1-15.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20.

Entrée en vigueur de la Loi sauf les articles 13, 16, 26 (partie), 47, 48, 49.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les aides auditives et les services assurés, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 2], aa. 1, 6, 16.1, 19, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives et les services assurés, D. 1090-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4822, aa. 1-5.

Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés, [R.R.Q., c. A-29, r. 3], aa. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés, D. 1091-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4824, aa. 3, 44.1.

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 4], aa. 13, 26, 27, 29, 34.2, 57, 68, 69, 71, 75.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, D. 1092-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4825, aa. 1-10.

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 5], a. 22.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie, D. 1088-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4821, a. 1.

Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 7], aa. 11, 14, formules 19-21, 30.

Règlement modifiant le Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie, D. 1089-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4821, aa. 1-3.

Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 15], aa. 1.01, 2.03, 4.01, 4.03, 6.01, intitulé de la SECTION 6.100, 6.101-6.104, 7.02, 8.04, 10.01-10.03, intitulé de la SECTION 11.00, 11.01-11.03, 14.01.

Décret modifiant le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, D. 1097-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4828, aa. 1-20.

Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 154], aa. 3, 8.

Règlement modifiant le Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche, Décision 9780 du 25-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4837, aa. 1, 2.

Règlement sur les contributions des producteurs de lapins, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 211], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de lapins, Décision 9779 du 25-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4837, a. 1.

Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15], a. 8.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q. 2011, c. 20, a. 56.

Règlement sur la capacité maximale de production visée dans un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à la biomasse forestière résiduelle, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 1085-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4820], nouveau.

Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 4], aa. 2 (A), 7, 24.

Règlement modifiant le Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 1073-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4819, aa. 1-3.

Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, [R.R.Q., c. S-3.5, r. 1], aa. 1, 3, 12, 15.

Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2011, c. 23, aa. 16-19.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

*Tarif des douanes*, L.C. **1997**, **ch. 36**, annexe.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2011-1, DORS/2011-231 du 21-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2259, aa. 1-8.

Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2011-2, DORS/2011-232 du 21-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2274, aa. 1-6.

Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29, ann. 1.

Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril, DORS/2011-233 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2282, a. 1.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. C-24.

Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé, DORS/2000-69, a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé, DORS/2011-226 du 18-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2232, a. 1.

Décret d'instructions à la Commission canadienne du blé, DORS/2011-227 du 18-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2235, nouveau.

Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. 1985, ch. C-47.

*Règlement sur le casier judiciaire*, DORS/2000-303, a. 1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le casier judiciaire, DORS/2011-236 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2328, a. 1.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues,

C.R.C., ch. 870, aa. B.09.016, B.16.100.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1613 – additifs alimentaires), DORS/2011-235 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2319, aa. 1-16.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (Ramparts River and Wetlands)), TR/2007-102, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides)), TR/2011-93 du 09-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2380, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Premières nations du Dehcho), TR/2010-83, abrogé.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Région du Dehcho), TR/2011-92 du 09-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2376, a. 5.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Région du Dehcho), TR/2011-92 du 09-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2376, nouveau.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides)), TR/2011-93 du 09-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2380, nouveau.

Loi sur l'inspection des viandes, L.R.C. 1985 (1<sup>er</sup> suppl.), ch. 25.

Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes, DORS/90-288, aa. 2, 3, 26-28, 33, 36, 94, 97.

Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes, DORS/2011-234 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2312, aa. 1-9.

Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, L.C. 1992, ch. 34.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises

dangereuses, DORS/2001-286, aa. 1.15, appendice, 3 de la partie 2, liste en italique qui suit l'intertitre « Définitions » de la partie 7, 7.1, ann. 1, 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, DORS/2011-239 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2359, aa. 1-16.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (normes 105, 106, 116, 118, 123, 124, 131, 135, 209, 301, 302, 305, 401 et 500), DORS/2011-238 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2348, aa. 1-6.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996, ch. 23.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, 26.1 (A), 41.2, 55, 55.01, 76.06.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2011-229 du 21-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2252, aa. 1-5.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. 2001, ch. 26.

Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast, DORS/2006-129, abrogé.

Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de Regulations ballast, DORS/2011-237 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2334, a. 15.

Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de Regulations ballast, DORS/2011-237 du 27-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II. 2334, nouveau.

Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29.

Décret accusant réception des évaluations faites conformément au paragraphe 23(1) de la Loi, TR/2011-91 du 09-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2373, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.